



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE SÉCHERESSE JUN 2022

Troyes, le 13 juin 2022

Depuis le début de l'année 2022, la France est touchée par un épisode de sécheresse, marqué par un printemps doux et accompagné d'un déficit pluviométrique. C'est la raison pour laquelle 24 départements français font actuellement l'objet de restrictions d'usage de l'eau.

Dans l'Aube, le niveau des nappes souterraines et des petits cours d'eau est en baisse, nécessitant une grande vigilance de la part des services de l'État dans ce contexte hydrologique. À titre d'exemple, le secteur de la Vanne a franchi le seuil de vigilance depuis quelques jours.

C'est pourquoi, à la suite du comité départemental de la ressource en eau, qui s'est réuni le 31 mai 2022, Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, a signé un arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le département de l'Aube en période de sécheresse (joint en annexe).

Ainsi, en cas de franchissement des seuils d'alerte, d'éventuelles restrictions des usages de l'eau seront mises en place dans le département de l'Aube, les fortes pluies des derniers jours ne devant pas laisser croire qu'elles suffiront à prévenir tout risque de sécheresse en 2022.

Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, invite d'ores-et-déjà l'ensemble des Auboisiens à faire preuve de la plus grande modération dans leur consommation en eau, en limitant notamment l'arrosage des pelouses, le lavage des véhicules en dehors des stations munies d'un système de recyclage ou en utilisant l'eau de pluie.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10